

RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 9

R-3905-2014



1

2

3

4

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

Engagement n°9 (demandé par la FCEI)

E-9A : Expliquer activité par activité les écarts entre le coût moyen prévu et le coût moyen réel 2013.

E-9B: Quelle est la répartition des poteaux entre les différentes zones (urbain, rural ou autres) en 2013 et en 2015 ?

E-9C: Indiquer pourquoi avoir des nouveaux contrats en 2014 alors que, dans le dossier R-3814-2012, à la pièce HQD-7, Document 1, Annexe D, page 34, on laisse entendre que des contrats de trois ans seront signés à partir de 2013.

E-9D : Indiquer si ces renégociations font augmenter le prix par rapport aux anciens contrats

Réponse à l'engagement n°9A :

Les écarts entre les coûts moyens prévus et réels de 2013 de chacune des activités présentées au tableau R-6.5 de la pièce HQD-15, document 9 s'expliquent d'une part, par la révision à la baisse, suite à l'expérience acquise, des prix unitaires des fournisseurs au début de l'année 2013, et d'autre part, par le fait que les inspections de poteaux ont davantage été réalisées en milieu urbain et dans des zones où la concentration des poteaux est plus élevée, réduisant du même coup, les coûts de déplacement.

Réponse à l'engagement n°9B :

Pour 2013, le Distributeur évalue à 36 % le nombre de poteaux inspectés se situant en milieu urbain et semi-urbain comparativement à 17 % en 2015. Cette répartition a été estimée en fonction des critères de densité du réseau suivants :

Critère de densité faible, soit moins de 40 clients/km; Rural

Semi-urbain Critère de densité moyenne, soit de 40 à 60 clients/km;

Critère de densité élevée, soit plus de 60 clients/km. Urbain

Réponse à l'engagement n°9C :

L'entente de trois ans mentionnée au dossier R-3854-2012 couvrait la période 2011 à 2013. Une clause de l'entente permettait la révision des prix convenus de façon annuelle. L'entente suivante a été conclue pour une période de deux ans, soit pour les années 2014 et 2015.

Original: 2014-12-15 HQD-18. document 8

R-3905-2014



1

2

3

4

6

Réponse à l'engagement n°9D :

Pour une même activité et région, les prix convenus aux nouveaux contrats ont diminué par rapport à ceux des anciens contrats. L'augmentation des coûts moyens découle du fait qu'à partir de 2015, un plus grand nombre d'activités sera réalisé en milieu rural et dans des zones plus éloignées, comme mentionné en réponse à l'engagement n°9B, occasionnant ainsi une hausse des coûts de déplacement en raison de la plus faible concentration des poteaux et de l'éloignement des secteurs inspectés. Le Distributeur rappelle que les poteaux en milieu rural sont généralement plus vieux et nécessitent de ce fait plus souvent une inspection complète.